

# Valeurs de la République

---

## Enjeux du bien vivre ensemble



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



© MEN - Février 2013

# **Mobilisation pour les valeurs de la République**

---

**« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.»**

(Article L111-1 du code de l'éducation).

# **Laïcité : Enjeu du bien vivre ensemble**

---

La laïcité est un principe au service du bien vivre ensemble et de l’accomplissement de la personnalité de chacun.

→ Assumer une **citoyenneté** consciente et active.

# **Un principe d'organisation de la République**

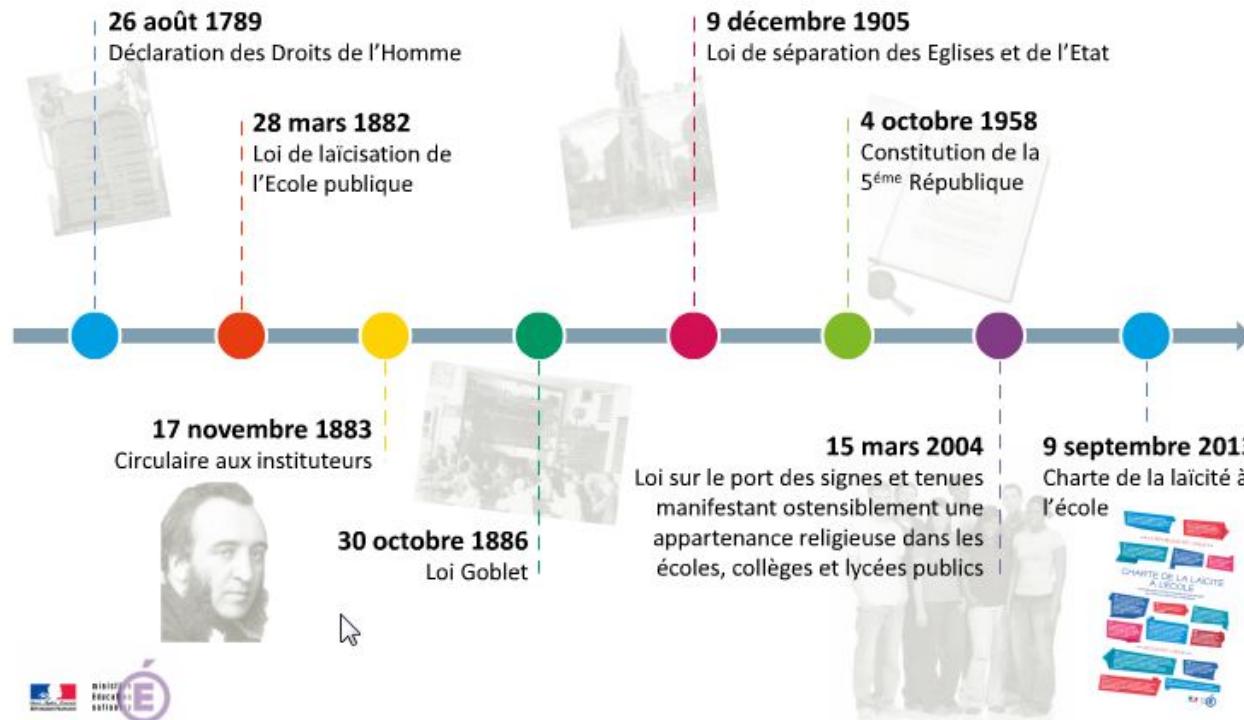
---

« *La laïcité est donc une organisation assurant l'unité du peuple pour la loi commune fondée sur la liberté et l'égalité de tous. Elle se définit par trois préoccupations indissociables : réaliser l'autonomie intellectuelle de chacun ; assurer l'égalité de tous dans tous les registres : juridique, politique, éthique, symbolique ; promouvoir par les institutions publiques le seul intérêt commun. Attachée à la stricte séparation du privé et du public, pour un réel respect de chacun, elle met en place les conditions juridiques et sociales d'une liberté authentique, partagée par tous.* ». Je trouve restrictifs les quatre registres répertoriés. J'y ajouterais volontiers le social, ou socio-économique. »

**Gabriel GALICE**

# Laïcité : Valeur qui fonde la République

## Le processus de laïcisation



# Laïcité : Textes fondateurs

## Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

### ⇒ Article 1

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

### ⇒ Article 2

La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

# **Laïcité : Textes fondateurs**

---

## **Loi du 15 mars 2004**

⇒ La loi interdit les signes et les tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse.

# La charte de la Laïcité

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**CHARTE DE LA LAÏCITÉ  
À L'ÉCOLE**

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

**1 |** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2 |** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État doit rester à l'égard des convictions religieuses ou sciatributaires. Il n'y a pas de religion d'État.

**3 |** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4 |** La laïcité permet l'exercice du laïchement, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5 |** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

**6 |** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'acquisition des droits et devoirs de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7 |** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8 |** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'école comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9 |** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, y compris l'hostilité entre les filles et les garçons et reposé sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10 |** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes républicains, de manière objective, tenant à leur application dans le cadre scolaire. Il leur reste de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11 |** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

**12 |** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu. L'enseignement scientifique et pédagogique, aucun élève ne peut ignorer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question ou programme.

**13 |** Nul ne peut se prévaloir de son apparence religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14 |** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différentes communautés religieuses sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquelles les élèves manifestent ostensiblement une apparence religieuse est interdit.

**15 |** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

ministère de l'Éducation nationale

# **Laïcité : Enjeu du bien vivre ensemble**

---

- **Valeurs**

⇒ La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.

- **Finalités**

⇒ L'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique développe une conscience des responsabilités dans la vie personnelle et sociale.



## **Une école bienveillante et exigeante**

Démarche d'engagement  
pour une école

bienveillante pour tous,  
exigeante pour chacun.

## Une démarche d'engagement

- Pourquoi une démarche d'engagement « **Mon école est bienveillante pour tous, exigeante pour chacun** ».
- Faire de cette priorité **une réalité**.
- Faire gagner de la **qualité de vie au travail** à chacun des acteurs de l'école.
- Offrir un **cadre de référence des engagements** de l'ensemble de la communauté éducative.

## Quatre champs d'actions

- Agir en faveur d'une justice scolaire ; culture de la règle et du droit
- Agir en faveur de l'engagement et de la motivation pour chacun des élèves ; culture du jugement
- Agir en faveur d'une école accueillante et ouverte ; culture de l'engagement
- Agir pour prévenir les phénomènes de harcèlement et de violences scolaires ; culture de la sensibilité

## Point d'étape 1. Initier la démarche.

- **Autodiagnostic** en équipe éducative (annexe 4).
- **Objectifs prioritaires, programme d'actions, calendrier et moyens.**
- **Comité de suivi** : directeur **et** enseignant, parent élu, maire.

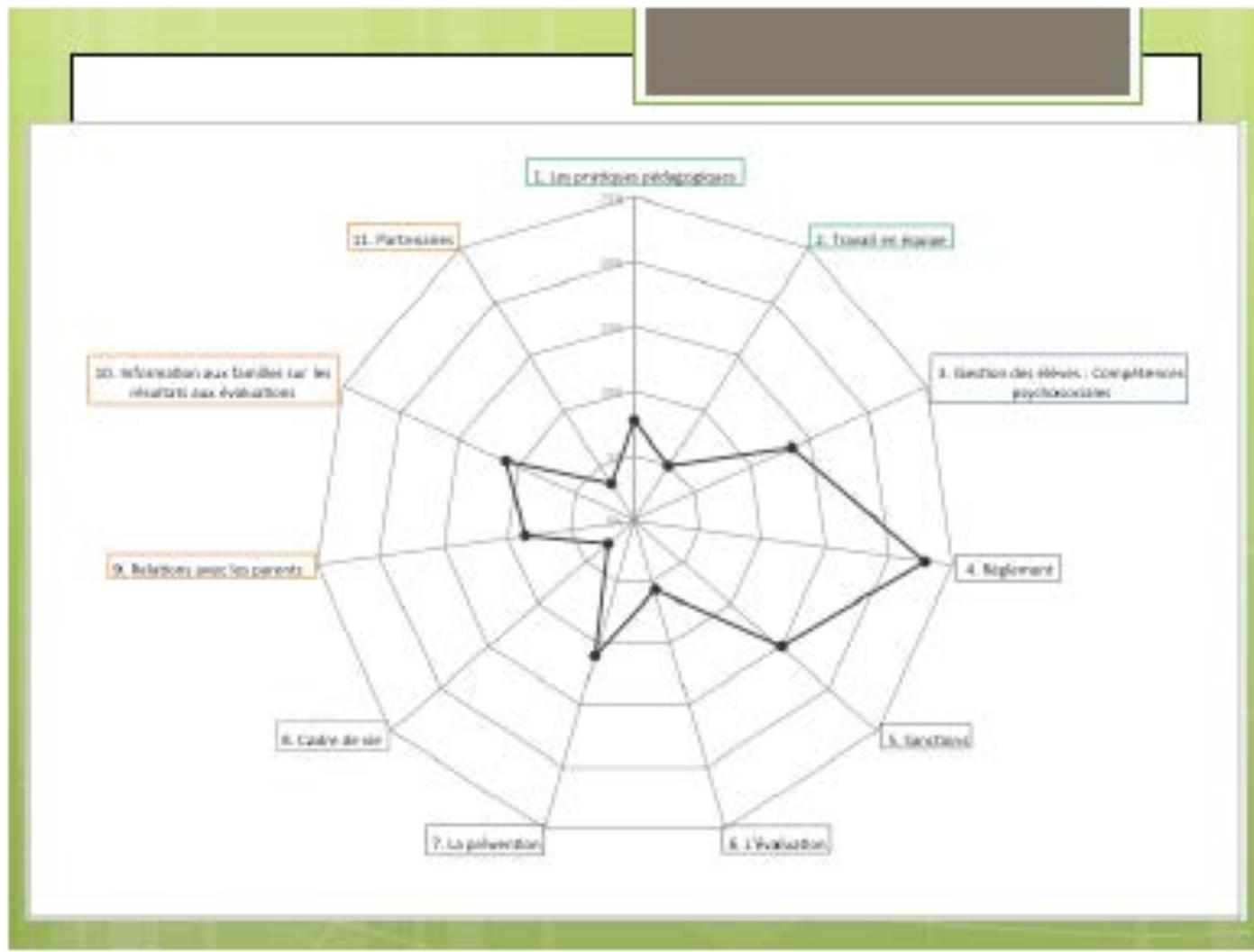
## Pratiques pédagogiques

### 1. Les pratiques pédagogiques

L'enseignement est-il un levier pédagogique dans chacune des classes ?	Oui, dans un niveau
Tous (toutes) est-il le même ?	Oui, dans un niveau
Aidez-vous les élèves à « Devenir élève » et distinguer la tâche scolaire de ce qu'ils apprennent ?	Jamais
Est-ce que les élèves suivant les enseignants lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté ?	Jamais
Est-ce que vos élèves osent répondre ?	Jamais
Les objectifs d'apprentissage sont-ils clairement donnés et expliqués aux élèves ?	Jamais

### 2. Travail en équipe

Les pratiques pédagogiques coopératives sont-elles partagées par l'ensemble des enseignants de l'école ?	Non
Traditionnellement, les problèmes qui constituent un défi d'apprentissage pour les élèves ?	Jamais
Existe-t-il un lieu d'écoute permettant de discuter ou de partager entre enseignants ?	Non
Ce lieu est-il investi par tous les enseignants ?	Toujours
Aviez-vous un point d'information ?	Non
Aviez-vous un point de ressources pédagogiques ?	Non



## **Point d'étape 2.** **Approfondir la démarche.**

- **Association des élèves** (*annexe 7*).
- **Enquête climat scolaire « parents ».**
- **Temps de formation** (*annexe 9*).
- **Actions de valorisation et de communication.**
- **Volet « bienveillance », « bien-être » ou « climat scolaire » au **projet d'école**.**
- **Réunions avec le comité de suivi.**

## Point d'étape 3. Adhérer, s'engager.

- « Ethique de la bienveillance, de la justice pour tous et de l'exigence pour chacun » : **charte d'engagement** (annexe 8).
- Modification du fonctionnement de l'école.
- **Mesure de l'impact** de la démarche : nouvel autodiagnostic accompagné.
- Association des Nouvelles Activités Péri-éducatives et les **partenaires**.

# Grille d'engagement

La RSE d'engagement - Evaluation et suivi de l'engagement pour l'élève -	
NOM du lycéen :	VILLE : Lycée de collège :
Pouvoirs d'élèves validés (1 à 3 : 1 = Oui, 2 = Peut-être, 3 = Non)	
1. Mes pouvoirs d'élève sont valides : - Mes autorisations d'accès à mes cours et à l'école sont valides et je les ai toutes. - Mes autorisations d'engagement dans la communauté scolaire (lycée) sont valides et cohérentes. - Mes autorisations d'accès aux cours de l'école et à l'enseignement. - Mes pouvoirs d'élève démontrent la nécessité et la nécessité d'assister à mes cours et de faire mes devoirs.	
Mes autorisations sont toutes valides. Toutes mes autorisations sont valides. Mes autorisations sont toutes valides pour tous les enseignements. Toutes mes autorisations sont valides.	
PRESSES/APPAREILS : PREMIER : <input type="checkbox"/> second : <input type="checkbox"/> troisième : <input type="checkbox"/>	
2. J'utilise mes pouvoirs d'élève pour faire des choses : - Je suis capable d'assister à mes cours et à mes séances. - Je suis capable d'assister à mes séances et à mes cours. - Je suis capable d'assister à mes cours et à mes séances. - Je suis capable d'assister à mes cours et à mes séances. - Je suis capable d'assister à mes cours et à mes séances. - Je suis capable d'assister à mes cours et à mes séances. - Je suis capable d'assister à mes cours et à mes séances.	
Mes pouvoirs d'élève sont utilisés pour faire des choses. Mes pouvoirs d'élève sont utilisés pour faire des choses.	
MES POUVOIRS D'ELÈVE SONT UTILISÉS : <input type="checkbox"/> second : <input type="checkbox"/> troisième : <input type="checkbox"/>	
3. Mes pouvoirs de lycéen sont valides et cohérents avec les engagements que j'ai acceptés : - Mes autorisations d'accès à mes cours et à l'école sont valides et cohérentes. - Mes autorisations d'engagement dans la communauté scolaire (lycée) sont valides et cohérentes. - Mes autorisations d'accès aux cours de l'école et à l'enseignement sont valides et cohérentes. - Mes pouvoirs d'élève démontrent la nécessité et la nécessité d'assister à mes cours et de faire mes devoirs.	
Mes pouvoirs de lycéen sont valides et cohérents. Mes pouvoirs de lycéen sont valides et cohérents.	
MES POUVOIRS DE LYCÉEN SONT VALIDES ET COHÉRENTS : <input type="checkbox"/> second : <input type="checkbox"/> troisième : <input type="checkbox"/>	
4. Mes pouvoirs de lycéen sont valides, cohérents, pertinents et peuvent répondre à mes besoins éducatifs, émotionnels et sociaux. Mes pouvoirs de lycéen sont valides, cohérents, pertinents et peuvent répondre à mes besoins éducatifs, émotionnels et sociaux. Mes pouvoirs de lycéen sont valides, cohérents, pertinents et peuvent répondre à mes besoins éducatifs, émotionnels et sociaux. Mes pouvoirs de lycéen sont valides, cohérents, pertinents et peuvent répondre à mes besoins éducatifs, émotionnels et sociaux.	
MES POUVOIRS DE LYCÉEN SONT VALIDES, COHÉRENTS, PERTINENTS : <input type="checkbox"/> second : <input type="checkbox"/> troisième : <input type="checkbox"/>	
5. Mes pouvoirs d'engagement sont à la hauteur de la taille de l'élève et de son engagement : POINT SYNTHESE : PREMIER : <input type="checkbox"/> second : <input type="checkbox"/> troisième : <input type="checkbox"/>	

« Même le plus long chemin  
commence par un premier pas »

Proverbe

Valeurs de la République Enjeux du bien vivre ensemble	
<p>Le diagramme illustre l'« AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE » et l'« AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES ». Il montre que ces deux améliorations sont le résultat de plusieurs facteurs : « FORMATION DES PERSONNELS », « SOUTIEN AUX PERSONNELS EN SOUFFRANCE », « ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS », « PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT ENTRE ÉLÈVES », « GESTION DES MENACES ET DES CRISES », « SANCTIONS ÉDUCATIVES ET RÉPARATRICES ». En bas, cinq icônes représentent des domaines : « QUALITÉ DES RELATIONS HUMAINES ET BIEN-ÊTRE », « ATTRACTIVITÉ ET SÛRETÉ DES LIEUX », « VALEURS DE L'ÉCOLE DE LA République », « OFFRE SPORTIVE, CULTURELLE ET ARTISTIQUE », et « PARTENARIAT ». © MEN - Février 2013.</p>	<p>Déjà en 2013, les documents du MEN montrent les liens existants entre les Valeurs de la République au bien-vivre ensemble.</p> <p>L'École transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations. Les élèves étudient les grands textes qui les fondent.</p> <p>Il appartient à l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des élèves dans l'exercice de leurs fonctions de faire partager ces valeurs.</p> <p><b>Valeurs républicaines et enseignements</b> Les valeurs de la République sous-tendent l'ensemble des disciplines, chacune leur donnant sens dans le champ du savoir qui est le sien. L'éducation civique, de l'école primaire au lycée, permet la pratique du dialogue, montre la nécessité du savoir pour dépasser les préjugés, développe l'autonomie.</p> <p><b>Valeurs républicaines et vie scolaire</b> L'École est un lieu de vie collective où s'apprennent les valeurs de la République. Il s'agit pour l'élève de connaître, de s'approprier et de respecter les règles communes. Dans le fonctionnement des établissements, le règlement intérieur définit les droits et devoirs des élèves.</p>
<p><b>« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.»</b> (Article L111-1 du code de l'éducation).</p>	<p>En 2015, la mobilisation pour les Valeurs de la République réaffirme la nécessité de les enseigner, de rendre cet enseignement explicite. Jusqu'alors, on aurait pu croire que ça allait de soi.... Les événements illustrent que ce n'est pas le cas.</p> <p>L'École doit transmettre aux élèves l'ensemble des valeurs républicaines à travers ses enseignements, la vie scolaire et l'ensemble des actions éducatives qu'elle porte.</p>
<p>La laïcité : enjeu du bien vivre ensemble</p> <p>La laïcité est un principe au service du bien vivre ensemble et de l'accomplissement de la personnalité de chacun.</p> <p>⇒ Assumer une <b>citoyenneté</b> consciente et active.</p>	<p>Henri PENA-RUIZ définit la laïcité : « <i>J'ai fait en Namibie, pays qui fut sous domination anglosaxonne, une conférence sur la laïcité et j'utilisais à chaque fois le concept de « secularism » (ils ne connaissent pas le mot laïcité). J'ai constaté que quand je disais : « la sécularisation laïque c'est : la liberté de conscience, l'égalité des croyants, des athées et des agnostiques, et l'universalité de la loi commune », ils comprenaient parfaitement ce que ça voulait dire. C'est à dire que les principes qui définissent la laïcité ne sont pas liés au territoire de la République Française. » ...</i> »</p> <p>« <i>Est-il juste que dans un pays, on vive selon les trois principes de : liberté de conscience,</i> »</p>

	<p><i>égalité de tous sans distinction d'option spirituelle et universalité de la loi commune ? Là ce sont les citoyens qui jugent et qui décident. S'ils disent : « Oui, c'est bien de vivre dans un pays qui est organisé comme ça ». Après, il importe peu de savoir si la France était le premier pays à le reconnaître.</i></p> <p><i>La laïcité inclut les valeurs telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, la lutte contre les discriminations, la solidarité, le respect d'autrui,</i></p> <p><i>La laïcité pourrait être considérée comme la valeur de la République l'éthique républicaine parce que ...</i></p> <p>La laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.</p> <p>La transmission aux élèves du sens et de la valeur de la laïcité, dans la République et au sein de l'Ecole, est une condition de leur aptitude future à assumer une <b>citoyenneté</b> consciente et active.</p> <p>Les valeurs sont d'abord le fruit d'une expérience avant d'être celui d'une leçon. L'Ecole n'inculque donc pas les valeurs : elle construit la raison critique et fait éprouver aux élèves la consistance et le bénéfice des valeurs républicaines. Elle rend ces dernières désirables en raison. L'objectif est bien celui d'une "appropriation libre et éclairée".</p> <p>Au final, il s'agit donc de renouer l'individu et le commun, le moral et le civique, la personne et le citoyen.</p>
La laïcité : Un principe d'organisation de la République	<p>Gabriel GALICE – Directeur de l'Institut international de recherches pour la paix à Genève- précise comment la laïcité assure <i>l'unité du peuple</i>.</p> <p>Peut-être est-il nécessaire de préciser également ce que sont les valeurs et les principes ?</p> <p><b>Valeurs</b> : liberté, égalité, solidarité, dignité, vie, santé, amour, amitié, gain, profit, droit, argent, bonheur, authenticité, honnêteté, courage,.....</p> <p>Elles ne sont pas hiérarchisables. Il est tout à fait envisageable de considérer le concept et son contraire : la liberté, la privation de liberté.</p> <p>Elles sont les signes que nous utilisons pour rendre compte des expériences au monde qui ont été source de bien-être ou de plaisir, voire de mal-être ou de peine. Ces signes servent d'indices pour orienter l'agir de manière à retrouver ce bien-être et éviter ce mal-être. Les</p>

*juridiques et sociales d'une liberté authentique, partagée par tous. ». Je trouve restrictifs les quatre registres répertoriés. J'y ajouterais volontiers le social, ou socio-économique. »*

**Gabriel**

**GALICE**

valeurs sont, à ce titre, des indicateurs de sens : direction (orienté l'action), signification (synthétise une expérience sous la forme d'un concept), finalité (bien, bonheur, salut recherchés). Elles sont structurantes et soutiennent les normes juridiques.

#### **La norme se différencie en quatre catégories.**

Les normes techniques : énoncé de règles d'actions visant à atteindre un but

Les normes éthiques : énoncé de règles d'actions visant à atteindre une fin subjective, le bonheur, une vie réussie

Les normes morales : énoncé de règles d'action visant à atteindre le juste et à préserver l'humanité de l'homme.

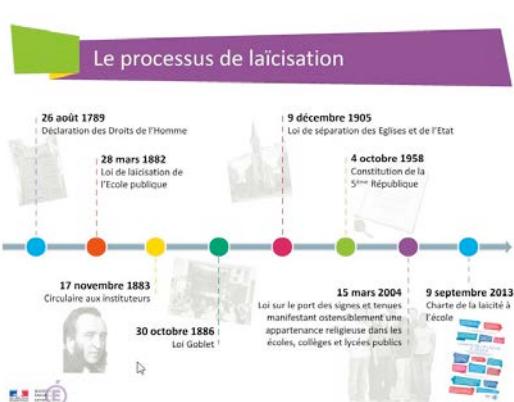
Lorsqu'il y a conflit entre une norme juridique et une norme éthique, il y a lieu de faire modifier la loi avec l'accord des citoyens.

Quand deux normes éthiques sont en conflit, le rôle du législateur en démocratie est de légiférer de manière à permettre la coexistence pacifique des points de vue : par exemple, en autorisant l'avortement sans évidemment obliger personne.

Les normes juridiques

Un **principe** est une source, un fondement, une vérité première d'idées ou d'autres choses

Laïcité : Valeur qui fonde la République



« *En un temps et en un lieu, la France, on découvrit un jour, qu'il était finalement bien mieux pour les Hommes, plutôt que de s'entre déchirer à cause de leur religion, de vivre dans une république neutre qui ne serait ni athée, ni religieuse, Marianne séparée de Dieu, et que dans cette république, on assurerait à tous la liberté de conscience et l'égalité de droit, et la loi commune ne s'occuperaient que de leur intérêt commun à tous.* » Henri PENA-RUIZ

La déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen constitue un texte de référence des principes et valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect d'autrui et l'absence de toutes formes de discriminations.

Avec les lois de 1882 et 1886 instituant la laïcité des enseignements et la neutralité des personnels, l'école publique a porté la laïcité avant même la loi de 1905, comme principe qui permet la cohabitation de ceux qui ont des convictions religieuses différentes et également de ceux qui n'en n'ont pas. C'est ce principe exigeant qui, en transformant les enfants en élèves, en distinguant le savoir du croire, crée un cadre propice aux apprentissages, établit les règles de la vie scolaire et fonde l'autorité des maîtres. C'est ce qui est repris dans la charte de la Laïcité qui inclut les principes de textes de références.

Précisions sur la loi de 1905 :

**La loi de 1905 Séparation, liberté, équilibre**

« La séparation des Églises et de l'État est constitutive de la laïcité, mais elle ne la spécifie pas complètement. Beaucoup de régimes de tolérance à l'anglo-saxon ne la pratiquent pas. D'autres l'observent sans pour autant être laïques, comme les États-Unis d'Amérique. Car même dans le cadre d'une séparation Églises-État, un discours religieux peut être tenu par les représentants de la puissance publique, le lien politique peut continuer à être pensé sur le modèle d'un lien religieux, comme si cela allait de soi: l'invocation publique à Dieu, les serments prêtés sur un «livre sacré», les séances de prières publiques sont non seulement licites mais requis ; il en résulte que le moment religieux est politiquement cautionné et que le statut moral des non-croyants est déprécié. Un régime laïque disjoint plus profondément le lien politique du lien religieux, y compris dans sa forme. Le statut juridique, politique et moral des non-croyants, de tous ceux qui ne se rattachent à aucune attitude religieuse (qui par définition ne forment pas communauté - près de 40% en France!) est un critère pour apprécier la laïcité. » Catherine KINTZLER

Précisions sur la loi de 2004 :

*“Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.*

*Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.”*

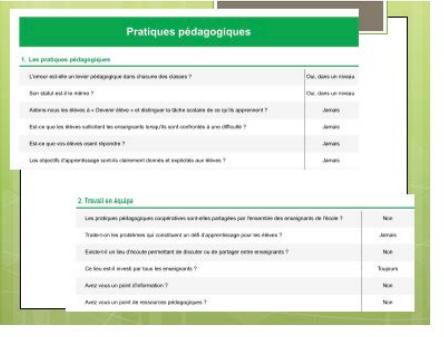
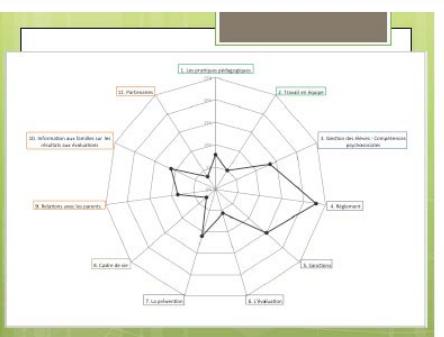
La loi interdit les signes et les tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse

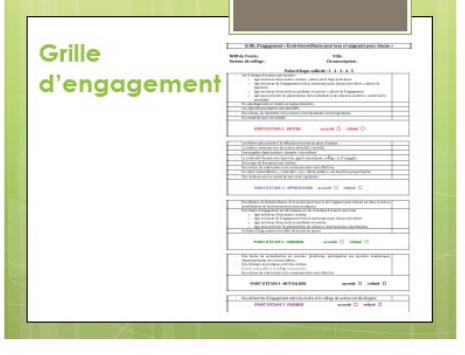
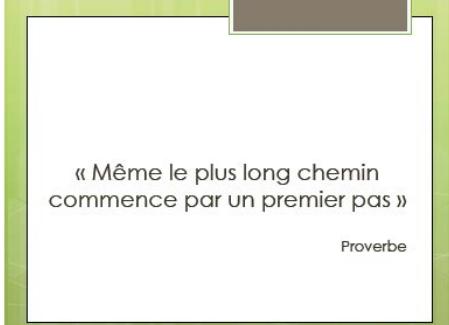
Les signes et tenues qui sont interdits sont ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive. La loi est rédigée de manière à pouvoir s'appliquer à toutes les religions et de manière à répondre à l'apparition de nouveaux signes, voire à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi. La loi ne remet pas en cause le droit des élèves de porter des signes religieux discrets.

	<p>Elle n'interdit pas les accessoires et les tenues qui sont portés communément par des élèves en dehors de toute signification religieuse. En revanche, la loi interdit à un élève de se prévaloir du caractère religieux qu'il y attacherait, par exemple, pour refuser de se conformer aux règles applicables à la tenue des élèves dans l'établissement.</p>
La Charte de la Laïcité à l'Ecole	<p><b>La laïcité à l'école</b></p> <p><b>La laïcité de l'École garantit des droits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La laïcité de l'École garantit aux élèves une liberté d'apprendre et d'étudier en dehors de toute pression, de tout prosélytisme ou de tout endoctrinement. (art. 6 de la Charte de la laïcité).</li> <li>• La laïcité de l'École garantit à tous les élèves un égal accès à une culture et des savoirs communs (art. 7).</li> <li>• La laïcité de l'École permet la liberté d'expression des élèves dans les limites fixées par la réglementation et les règlements intérieurs des écoles et des établissements. Elle inscrit cette liberté dans les valeurs de la République et de la démocratie que l'École a pour mission de faire partager (art. 8).</li> <li>• La laïcité de l'École garantit l'égalité de traitement des élèves et de leurs parents, quelles que soient leurs convictions. Elle se traduit en une culture du dialogue, du respect et de la compréhension de l'autre (art. 9).</li> </ul> <p><b>La laïcité de l'École implique des devoirs</b></p> <p>Devoirs des personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obligation de stricte neutralité qui protège les élèves des pressions, de la propagande et du prosélytisme (art. 11) ;</li> <li>• devoir d'objectivité et d'impartialité dans la transmission des connaissances (art.12) ;</li> <li>• devoir de mobiliser et de mettre en oeuvre les méthodes et les moyens pour que tous les élèves s'approprient une culture et des savoirs communs (art. 7).</li> </ul> <p>Devoirs des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• respect du principe de l'obligation scolaire (art. 13) et son corollaire, l'obligation d'assiduité pour tous les enseignements ;</li> <li>• respect de la laïcité comme règle de fonctionnement de l'École publique et principe du vivre ensemble dans l'espace scolaire (art. 13 et 14) ;</li> <li>• respect des méthodes et des choix pédagogiques des enseignants (art. 12).</li> </ul> <p>Devoirs des parents et responsables légaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• respect du principe de l'obligation scolaire (art.13) et son corollaire, l'obligation d'assiduité pour tous les enseignements ;</li> <li>• respect des méthodes et des choix pédagogiques des enseignants (art. 12), au regard de la notion de liberté pédagogique ;</li> <li>• respect de la laïcité comme règle de</li> </ul> <p>The image shows the 'Charte de la laïcité à l'école'. It features a central title 'CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE' with the subtitle 'La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.' Below the title are two main sections: 'LA REPUBLIQUE EST LAÏQUE' (sections 1-5) and 'L'ÉCOLE EST LAÏQUE' (sections 6-15). Each section contains numbered points describing the principles of laicity in schools, such as freedom from religious pressure (sections 1-2), equality of treatment (sections 3-4), and respect for all (sections 5-15). The document is signed by the 'Ministère de l'Éducation nationale' at the bottom.</p>

	<p>fonctionnement de l'École publique et principe du vivre ensemble dans l'espace scolaire (art.13 et 14).</p> <p><u>Charte de la Laïcité :</u></p> <p>La Charte de la laïcité à l'École, publiée à l'occasion de la rentrée 2013, explique le sens et les enjeux du principe de laïcité, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Ses quinze articles offrent à cet égard un support privilégié pour faire partager ces principes et valeurs et en faire comprendre la portée dans la République et dans l'École. Elle a une valeur déclarative et pédagogique. Elle sert d'appui pour discuter avec les élèves et leurs familles. Dans la circulaire du 06/09/2013 relative à la Charte de la laïcité à l'École, il est précisé : « <i>La nécessaire maîtrise par les élèves du principe de laïcité et des valeurs qui fondent notre République requiert une pédagogie qui les fasse connaître, comprendre et partager</i> ». La Charte de la laïcité en est un vecteur privilégié, qu'elle soit étudiée dans le cadre des enseignements [...] à partir de la rentrée 2015, dans celui de l'enseignement moral et civique, de l'heure de vie de classe ou encore qu'elle soit mise en valeur dans le cadre d'actions éducatives</p>
<p><b>Laïcité : Enjeu du bien vivre ensemble</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Valeurs</b></li> </ul> <p>⇒ La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Finalités</b></li> </ul> <p>⇒ L'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique développe une conscience des responsabilités dans la vie personnelle et sociale.</p>	<p><b>Valeurs</b></p> <p>La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique. Ces valeurs sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.</p> <p><b>Finalités</b></p> <p>Loin de l'imposition de dogmes ou de modèles de comportements, l'enseignement moral et civique vise à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement articule des valeurs, des savoirs et des pratiques.</p> <p>Au-delà de ces principes, l'École de la République est également le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté et du "vivre ensemble", capable de former des citoyens éclairés, de transmettre et de faire partager les valeurs de la République.</p> <p><b>MAIS COMMENT ?</b></p> <p>=&gt; Proposition d'une démarche liée à la bienveillance et à l'exigence</p>

	<p>La notion de bienveillance associée à celle de l'exigence découle de l'assentiment qu'un climat scolaire positif est propice aux apprentissages. En effet, elle inclut les concepts de justice et d'équité. Elle ne se limite pas à la classe ; elle doit s'envisager au sein de l'école et intégrer la dimension de communauté éducative.</p>
<p><b>Une démarche d'engagement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pourquoi une démarche d'engagement « <b>Mon école est bienveillante pour tous, exigeante pour chacun</b> ».</li> <li>○ Faire de cette priorité <b>une réalité</b>.</li> <li>○ Faire gagner de la <b>qualité de vie au travail</b> à chacun des acteurs de l'école.</li> <li>○ Offrir un <b>cadre de référence des engagements</b> de l'ensemble de la communauté éducative.</li> </ul>	<p>En 2014-2015, le groupe de travail piloté par Christine Carton a cherché le moyen d'accompagner les équipes dans une démarche réflexive. Les documents présentés ce jour sont les fruits d'un vrai partage de connaissances, de témoignages, de recherches, d'expériences, d'analyse et d'une grande coopération pour la mise en mots. Si l'enseignant est le premier acteur de la mise en confiance de l'élève pour favoriser les apprentissages, les textes incitent à repenser la bienveillance pour tous et l'exigence pour chacun. Cette réflexion doit se mener collectivement en envisageant, dans sa globalité, la mission de l'Ecole. Le collectif suppose un engagement dans une démarche qui vise une progression. L'objectif est bien de permettre à chaque élève de réussir sa scolarité, de devenir un citoyen accompli.</p>
<p><b>Quatre champs d'actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agir en faveur d'une justice scolaire ; culture de la règle et du droit</li> <li>○ Agir en faveur de l'engagement et de la motivation pour chacun des élèves ; culture du jugement</li> <li>○ Agir en faveur d'une école accueillante et ouverte ; culture de l'engagement</li> <li>○ Agir pour prévenir les phénomènes de harcèlement et de violences scolaires ; culture de la sensibilité</li> </ul>	<p>Cette finalité conduit à envisager la mise en œuvre d'actions qui participeront à la construction du parcours citoyen. De fait, l'enseignement moral et civique en constitue l'ossature. Pour autant, tous les champs de compétences des enseignants seront investis dans cette démarche réflexive.</p>
<p><b>Point d'étape 1. Initier la démarche.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Autodiagnostic en équipe éducative <small>annexe 4</small>.</li> <li>○ Objectifs prioritaires, programme d'actions, calendrier et moyens.</li> <li>○ Comité de suivi : directeur <b>et</b> enseignant, parent élu, maire.</li> </ul>	<p>Les termes démarche et engagement induisent une progressivité avec des points d'étape qui permettent de se positionner, de laisser du temps pour prendre conscience de l'impact des choix pédagogiques, pour réinterroger les pratiques et pour avancer pas à pas. La première étape consiste en une prise de conscience de la nécessité de s'engager dans une réflexion sur le climat scolaire (annexe 1) S'ensuit un temps de clarification des concepts (annexes 2, 3, 4,5). On pourrait envisager une formation de la part des CPC à partir des documents. Le positionnement collectif passe par l'utilisation d'un outil d'autoévaluation qui permettra de fixer</p>

	<p>des objectifs prioritaires et un programme d'actions.</p> <p>La mise en place d'un comité de suivi garantit l'évolution de la démarche.</p>
	<p>L'outil d'autodiagnostic est conçu de manière à pouvoir explorer tous domaines concernés par la bienveillance associée à l'exigence.</p> <p>Il faut être très explicite et rassurant avec les équipes. Il ne s'agit en aucun cas de créer un sentiment de culpabilité parce qu'on ne fait pas tout. L'important réside dans les échanges réflexifs que vont amener les réponses aux items. Il s'agit d'un outil d'aide à la réflexion collective.</p>
	<p>Le diagramme radial vise à faciliter les choix des équipes quand elles auront à fixer les objectifs prioritaires et décliner leur plan d'actions.</p> <p>L'outil d'autodiagnostic peut servir dans le cadre d'une évaluation d'école, dans le cadre du diagnostic préalable à la création du projet d'école.</p>
	<p>Le point d'étape 2 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'implication de tous les acteurs de la communauté éducative dans la démarche d'engagement,</li> <li>- l'affirmation d'une volonté d'aller plus loin en étant accompagné et formé, la communication de l'engagement.</li> </ul>
	<p>Le point d'étape 3 comprend la création d'une charte d'engagement qui acte les modifications de fonctionnement au sein de l'école.</p> <p>Le point d'étape 4 a pour objectif la mise en place d'un conservatoire des réussites, le partage et la solidarité.</p> <p>Le point 5 pourrait aboutir à une charte d'engagement de secteur.</p>

	<p><b>Le rôle de la directrice ou du directeur et de son équipe dans la démarche d'engagement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impulser,</li> <li>- aider l'équipe à se positionner, rassurer, accompagner,</li> <li>- veiller à la progressivité de la démarche, valider le niveau d'engagement.</li> </ul> <p><b>Le rôle de l'IEN et de son équipe dans la démarche d'engagement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aider l'équipe à se positionner, rassurer, accompagner,</li> <li>- former.</li> </ul> <p>Pour ce faire, des outils sont disponibles pour repérer l'avancée de la réflexion des équipes et la mise en œuvre d'actions concrètes. Ces documents sont inclus dans un dossier complet disponible à l'adresse suivante : <a href="mailto:ce.0592775W@ac-lille.fr">ce.0592775W@ac-lille.fr</a></p> <p>et bientôt disponible sur le site de la DSDEN en lien avec le parcours citoyen de l'élève.</p>
 <p>« Même le plus long chemin commence par un premier pas »</p> <p>Proverbe</p>	<p>Voilà les fruits du travail du groupe départemental ! Il s'agit là du premier pas ! Nous sommes disponibles pour vous accompagner mais surtout nous serons ravis d'entendre vos remarques, de réfléchir avec vous à l'évolution des outils et de partager à nouveau.</p>